



# RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018

# PLAN

INTRODUCTION

## **I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

### **A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE**

- 1- La situation en zone Euro
- 2- La situation en France

### **B – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES**

## **II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GLEIZE**

### **A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- 1- La fiscalité
- 2- Les concours de l'Etat
- 3- Autres recettes (Produits des services)

### **B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- 1- Les dépenses de personnel
- 2- Les subventions
- 3- Les autres dépenses de fonctionnement

### **C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- 1- La dette
- 2- Les recettes d'investissement
- 3- Les dépenses d'investissement

## **III – LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE**

- 1- Les projets d'investissement pour 2018.
- 2- Les projets en phase d'études
- 3- Les projets à engager

Synthèses du projet de BP 2018 issu du DOB

Le Débat d'Orientation Budgétaire ou « DOB » est une étape obligatoire du cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. (*art L 2312-1 CGCT*). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative au vote du budget primitif serait illégale. Le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif et doit se tenir lors d'une séance distincte de celle du vote du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, qui doit être communiqué aux Conseillers municipaux 5 jours avant la réunion du Conseil Municipal, doit porter sur :

-les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et un EPCI dont elle est membre,

-Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

-la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le DOB fait l'objet d'une délibération obligatoire qui doit prendre acte de sa tenue. Il doit être communiqué sous 15 jours au Président de l'EPCI et mis à disposition du public. Il doit être mis en ligne sous 1 mois sur le site internet de la commune (*Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016*).

# I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

## A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE\*

*\*Sources : Caisse d'Epargne, Eurostat, Natixis.*

### 1- La situation en zone Euro.

**La reprise en zone Euro se consolide** et accélère depuis fin 2016 dépassant depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008. Les 19 pays de la zone Euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 entre 0,25 % (Belgique) et 1,7 % (Luxembourg). Parmi les 4 grands pays de la zone, l'Espagne et l'Allemagne sont en tête avec + 0,8 % tandis que la France (+0,6 %) et l'Italie (+0,4 %) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 4 trimestres. Selon les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu fin 2018. La consommation des ménages portée par l'accélération des créations d'emplois devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour à l'inflation à 1,5 % depuis fin 2017.

La crise catalane, le Brexit rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés tout comme l'imprévisibilité du nouveau Président américain. A l'inverse les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant d'autant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.

**La croissance en zone Euro reste modérée.** En 2017, la zone Euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible et d'une politique monétaire toujours accommodante et facilitant l'accès au crédit. Le retour de l'inflation en 2018 (passée de +0,2 % en 2016 à +1,5 % en 2017) devrait se maintenir en 2018 (1,5 % attendu en moyenne) et devrait peser sur la croissance. Selon les prévisions de la Caisse d'Epargne la croissance de la zone Euro pourrait ainsi atteindre +2,4 % en moyenne en 2017 après +1,8 % en 2016. Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la zone Euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises. En 2018, la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne +1,9 % dès lors que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité se dissiperont. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir et revenir à son niveau potentiel. Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

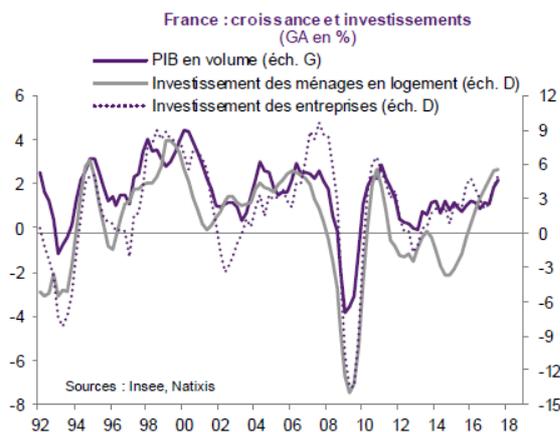
**La politique monétaire de la zone Euro se normalise de manière très progressive.** Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation (IPCH) est redevenue positive en juin mais est demeurée faible (0,2 % en moyenne) en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE. Portée par la hausse des prix du pétrole, l'inflation a poursuivi sa remontée progressive atteignant +1,5 % en moyenne en 2017. Elle devrait se maintenir à ce niveau en 2018. Cette croissance de l'inflation pèse progressivement sur le pouvoir d'achat des ménages même si elle demeure relativement faible et inférieure au seuil de +2 % visé par la BCE.

Jusqu'en décembre 2017, le programme d'achat d'actifs (APP) de la BCE qui a été étendu à l'achat d'obligations de bonne qualité de sociétés non financières en 2016 s'est maintenu au rythme de 60 Mds € d'achats par mois. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les achats mensuels ont été réduits à 30 Mds € d'achats par mois ce jusqu'à septembre 2018. Les taux directeurs resteront à leur niveau actuel sans doute jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

## 2- La situation en France

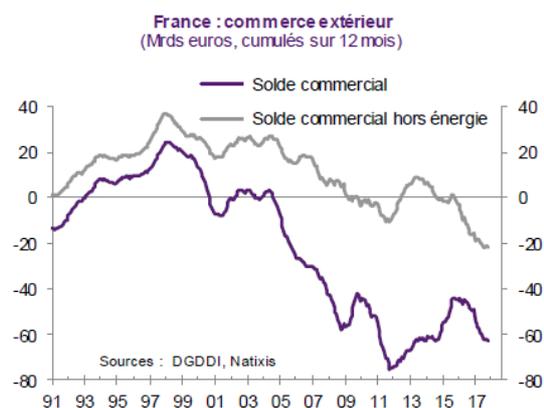
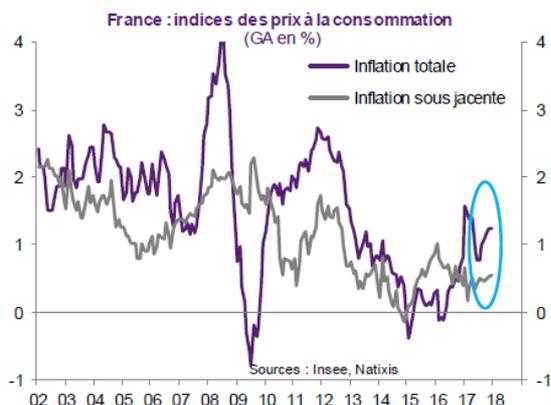
**En France la croissance reste au-delà du potentiel.** Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,6% T/T, s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% T/T depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises. Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,9% en moyenne pour 2017 et +1,8% en 2018, avant de décélérer à + 1,4% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3<sup>ème</sup> trimestre (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir légèrement à la hausse pendant l'été (9,6% en juillet et août), suite à la fin de la prime d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés. Depuis le taux de chômage est reparti à la baisse atteignant 9,2% en novembre.

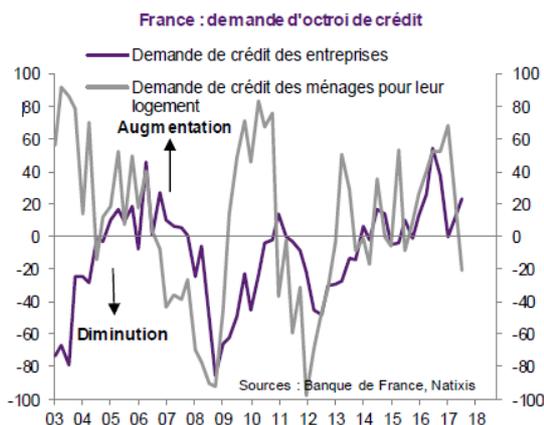
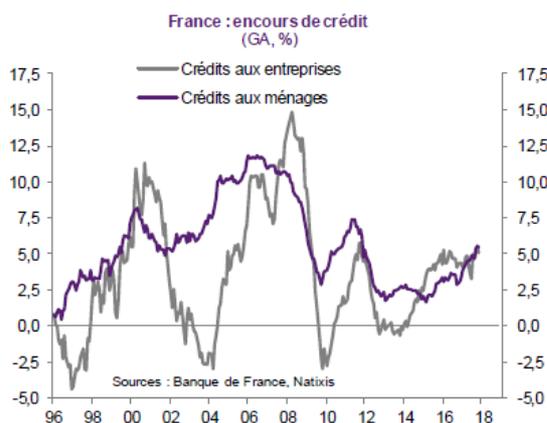


**Le retour progressif de l'inflation.** A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation. En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation (IPC) a atteint 1% en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,2% en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,21 mi-janvier 2018, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,3% en GA au 3<sup>ème</sup> trimestre. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.



**En France, les bonnes conditions d'octroi de crédits se maintiennent.** Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement en fin d'année. Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier semestre, ralentissant au 3<sup>ème</sup> trimestre en raison notamment des moindres renégociations. A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au 3<sup>ème</sup> trimestre.



**France : une lente consolidation budgétaire.** Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à -2,9% en 2017.

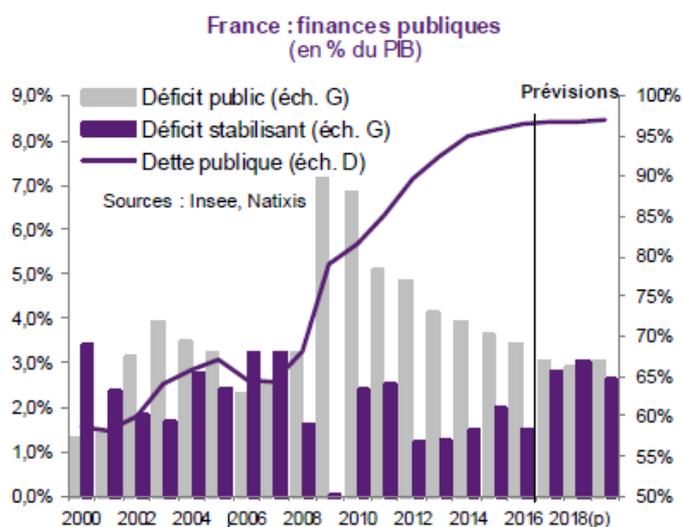
Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

#### Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

% du PIB	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,6	-3,4	-2,9	-2,8*	-3,0
Solde structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-2,5	-2,2	-2,1	-1,8
Etat	-3,5	-3,4	-3,3	-3,2	-3,2	-4,0
Organismes d'administration centrale	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1
Collectivités locales	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2	0,5	0,8
Dette des administrations publiques	94,8	95,6	96,3	96,8	96,8	97,1
Taux de prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,7	44,3	43,3
Ratio de dépense publique	57,1	56,7	55,0	54,6	53,9	53,3

\* Révision en nov. 2017 par le gouvernement suite à l'annulation de la taxe sur les profits redistribués par le Conseil constitutionnel le 6 oct. 2017.

Sources : PLF 2018, Natixis.



## B – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES \*

\*Sources : AMF, Localtis, CDC.

Les principales mesures relatives aux budgets des communes en 2018 sont issues de la Loi de Finances rectificative pour 2017, de la Loi de Finances pour 2018 et de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018 à 2022. Les dispositions susceptibles de concerner la commune de Gleizé sont les suivantes :

### Fiscalité :

#### -Dégrèvement de TH en 3 ans :

80 % des foyers seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici

2020. Le paiement de la TH sera en revanche maintenu pour les autres contribuables (20%). L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

-Revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2018 :

La revalorisation des bases cadastrales 2018 est ainsi égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1,24%.

**Dotations de Fonctionnement :**

-DGF - Articles 159, 161 et 162 de la LF 2018 :

**1- Progression de la péréquation : + 110 M€ pour la DSU (+5,3 %) et + 90 M€ pour la DSR (+6,3 %)**

La hausse de la DSU, qui était fixée à 90 M€ dans le PLF initial, a été portée à 110 M€, sur amendement du Gouvernement, dans l'objectif de « tenir l'engagement pris par le Président de la République envers les villes de banlieues ». La totalité des 200 M€ de progression de la péréquation (y compris donc les 20 M€ supplémentaires de DSU) sera financée par les communes et les EPCI, par le jeu des écrêtements appliqués à la DGF. Ainsi, en dépit de la stabilisation du montant global de DGF, un grand nombre de communes et d'EPCI connaîtront donc une baisse de leur DGF individuelle en 2018 en raison notamment de ces écrêtements.

2- Modification des modalités de **notification de la DGF** : notification par arrêté ministériel publié au JO et non plus par courrier préfectoral.

-Les variables d'ajustement : les baisses de la DCRTP et des FDPTP, la suppression de la DUCSTP et le gel des compensations fiscales - Article 41 de la LF 2018

La DCRTP et les FDPTP restent dans le périmètre des variables ; leur baisse est atténuée. La DCRTP diminue de 117 M€ (- 10 %) au lieu des 200 M€ de baisse prévue initialement (- 17 %). Quant aux FDPTP, leur baisse est fixée à 56 M€ (- 14 %), contre 65 M€ (-17%) en PLF. Ce double allègement est toutefois financé par les communes et EPCI, puisqu'il s'accompagne de la suppression totale de la DUCSTP (la Dotation unique des compensations spécifiques à la TP correspond aux anciennes compensations fiscales de taxe professionnelle, qui ont été agrégées en une enveloppe unique lors de la réforme de la TP). Après des années de baisse du fait de son utilisation comme variable d'ajustement, la DUCSTP est donc supprimée en totalité afin de financer l'allègement des baisses de DCRTP et des FDPTP.

-Automatisation du FCTVA -Article 156 de la LF 2018.

L'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour les attributions du FCTVA versées à compter de 2019.

-Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés - Article 168 de la LF 2018.

-FPIC et FSRIF - Article 163 de la LF 2018 :

Le montant du FPIC est maintenu à 1 Md€ en 2018. Le plafonnement des prélèvements au titre du FPIC et FSRIF, actuellement fixé à 13 % des ressources prises en compte pour le calcul du PFIA, a été relevé à 13,5 %.

**Dotations d'Investissement :**

-Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Articles 157 et 158 de la LF 2018 :

La DETR est maintenue à hauteur de 996 M€, majorée de 50 M€ émanant de l'ancienne réserve parlementaire (donc 1,046 Md€ en AE).

Cette majoration occasionnant un dépassement du plafond des enveloppes départementales, celui-ci passe de 105 à 110% du montant alloué l'année précédente au département.

Le montant des dossiers à partir duquel sont compétentes les commissions locales chargées de donner un avis sur la répartition de la dotation est abaissée de 150 000 à 100 000 €.

-Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Article 157 de la LF 2018 :

La DSIL est pérennisée et désormais inscrite à l'article L2334-42 du CGCT. Son montant total devrait s'établir à 615 M€ (au lieu de 665 M€ initialement).

Afin de renforcer l'information sur la sélection des dossiers et l'utilisation des crédits, le préfet devra communiquer aux membres de la commission consultative d'élus et aux parlementaires, la liste des projets subventionnés dans leur département dans un délai d'un mois à compter de sa décision. Par ailleurs, une première liste des opérations subventionnées ainsi que leur montant devra être publiée avant le 30 septembre de l'exercice en cours sur le site internet officiel de la préfecture. Une liste complémentaire pourra être publiée jusqu'au 30 janvier de l'exercice suivant.

**Politique de la ville :**

-Augmentation des ressources de l'ANRU - Article 132 de la LF 2018

Les moyens affectés à l'ANRU pour la mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain passent de 6 Md€ à 10 Md€, dont 1 Md€ provient de subventions de l'Etat.

**Rémunération des élus et des fonctionnaires :**

-Rétablissement du jour de carence - Article 115 de la LF 2018 :

Un jour de carence est instauré pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public.

-La hausse de la CSG - Articles 7 de la LFSS 2018 et 67 de la LF 2017 :

Pour mémoire, les agents publics s'acquittent d'un taux de CSG de 7,5 % sur le montant de leur traitement brut, de leur indemnité de résidence et de leur supplément familial de traitement, ainsi que sur le montant de leurs primes. L'article 7 de la LFSS 2018 prévoit, au 1er janvier, une augmentation de 1,7 point de la CSG pour tous les actifs, qui sera intégralement compensée pour les salariés du secteur privé par la suppression de cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage. Pour les agents publics et parapublics, ce dispositif de compensation ne peut donc être mis en place car les taux de cotisation d'assurance maladie ou de chômage ne sont pas les mêmes.

-Les dispositifs de compensation à la hausse de la CSG - Article 112 de la LF :

La suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) ne compense pas intégralement la hausse de la CSG. C'est pourquoi à compter du 1er janvier 2018, la loi crée une indemnité obligatoire, à la charge des employeurs publics, destinée à compenser la hausse de la CSG pour l'ensemble des agents publics des trois versants de la fonction publique et les militaires. Elle est versée mensuellement. Les maires et présidents d'EPCI doivent mettre en œuvre cette indemnité sur les payes de janvier 2018. Les modalités de calcul et de versement de cette indemnité viennent d'être précisées dans la note d'information du Gouvernement.

Les employeurs publics seront « remboursés » de cette compensation par le biais d'une baisse des cotisations maladie qu'ils versent pour les agents titulaires (mais pas les agents contractuels). Le montant global de ce « remboursement » a été évalué à 530 M€ par les services de l'Etat.

*-Report des effets du PPCR - Article 113 de la LF 2018 :*

Les mesures devant entrer en vigueur en 2018 seront repoussées en 2019, celles prévues en 2019 n'entreront en vigueur qu'en 2020, etc. Les revalorisations qui auraient dû intervenir en 2016 ou 2017 ne subiront donc pas le décalage de douze mois mais seront appliquées de manière rétroactive.

*-Aménagement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu - Article 9 de la LFR 2017 :*

Initialement prévue au 1er janvier 2018, l'entrée en vigueur du prélèvement à la source introduit par l'article 60 de la loi de finances pour 2017 a fait l'objet d'un décalage d'un an, au 1er janvier 2019.

## **II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GLEIZE**

### **A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement de la commune sont composées principalement des impôts et taxes (chap. 73), des dotations, subventions et participations (chap. 74), des produits et services (chap. 70) des autres produits de gestion courante (chap. 75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap. 77), les atténuations de charges (chap. 013), les produits exceptionnels (chap. 77) et des opérations d'ordre (chap. 042).

<b>Répartition des Recettes de fonctionnement en 2017</b>		
013 -Atténuation de charges	30 942,47 €	0,54%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 273,50 €	0,37%
70 -Produits des services, du domaine et ventes diverses	518 778,87 €	9,12%
73 -Impôts et taxes	3 519 905,12 €	61,85%
74 -Dotations, subventions et participations	1 347 093,29 €	23,67%
75 - Autres produits de gestion courant	222 208,67 €	3,90%
77 - Produits exceptionnels	30 623,28 €	0,54%
	<b>5 690 825,20 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition des Recettes de fonctionnement en 2018 (projet)</b>		
013 -Atténuation de charges	29 212,00 €	0,53%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300,00 €	0,38%
70 -Produits des services, du domaine et ventes diverses	451 590,00 €	8,15%
73 -Impôts et taxes	<b>3 511 972,72 €</b>	63,39%
74 -Dotations, subventions et participations	1 310 902,00 €	23,66%
75 - Autres produits de gestion courant	210 000,00 €	3,79%
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	0,09%
	<b>5 539 976,72 €</b>	<b>100,00%</b>

#### 1- La fiscalité

**Le chapitre 73 « impôts et taxes »** regroupe l'ensemble des recettes fiscales de la commune. Ce chapitre regroupe des postes comme **la taxe foncière, la taxe d'habitation**, les rôles supplémentaires,

la taxe additionnelle aux droits de mutation ou encore les attributions de compensation versées par la CAVBS.

Les prévisions d'évolution du chapitre 73 sont les suivantes, mais elles sont un peu en trompe l'œil :

<b>Chapitre 73 Impôts et taxes</b>			
2015	2016	2017	Prévision 2018
3 188 160,90 €	3 464 892,00 €	3 519 905,12 €	3 511 972,72 €
Progression %	7,99%	1,56%	-0,23%

Les recettes en matière de taxe foncière et de taxe d'habitation sont en évolution faible mais constante soit 2 558 539 € en 2015 à 2 612 074 € en 2017 auxquels peuvent être ajoutés 25 238 € de rôles complémentaires et supplémentaires.

La municipalité de Gleizé a décidé depuis de nombreuses années de maintenir chaque année ses taux d'imposition qui sont à la fois beaucoup plus bas que la moyenne départementale mais encore plus du niveau national. Pour 2018, la municipalité s'engage à ne pas augmenter ses taux d'imposition. Pour mémoire un habitant du Rhône paie en moyenne 150 € de plus de taxe foncière et de taxe d'habitation qu'un habitant de Gleizé par an.

	<b>GLEIZE Proposition 2017</b>	Taux moyens 2016 niveau départemental	Taux moyens 2016 niveau national
<b>TH</b>	<b>9.81</b>	24.38	24.38
<b>TF bâti</b>	<b>16.59</b>	18.81	20.85
<b>TF non bâti</b>	<b>19.79</b>	38.95	49.31

Pour 2018, la Loi de Finances prévoit une augmentation de 1,24 % des bases soit un produit de l'ordre de 2 644 463,72 €. Il faut toutefois se méfier car cette somme ne tient pas compte des dégrèvements compensés ou non par l'Etat, qui seront affectés au chapitre 74 mais surtout, le Gouvernement a décidé de dispenser 80 % des foyers fiscaux du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. La mise en place de ce dispositif débute par le dégrèvement de 30 % en 2018 dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017.

Cette mesure encore difficile à évaluer va conduire à une baisse du chapitre 73 et à une augmentation du chapitre 74 « Dotations ». Celle-ci sera constatée lors d'une décision modificative du budget 2018. Il est à noter que cette réforme gouvernementale constitue une forme d'atteinte à la libre administration des collectivités locales. A terme une commune comme Gleizé projetant la création de près de 550 logements sur son territoire ne verra pas ses recettes fiscales augmenter. Pis, si une commune décide d'augmenter ses taux d'imposition, cette augmentation s'appliquera sur 20 % des bases mais ne sera pas compensée par l'état sur 80 % pour cause de gel de la compensation à la situation 2018 !

L'autre compte important de ce chapitre 73 est celui relatif aux « attributions de compensation ». Celui-ci concerne les flux financiers entre la CAVBS et la commune de Gleizé. En 2015, cette somme s'élevait à 426 652 €. En 2016, celle-ci est passée à 688 861 €. Il s'agit de l'effet du retour des compétences « scolaires » et « voirie » dans les communes. En 2017, cette somme a été ramenée à

626 476 €, il s'agit de l'effet de la mise en place, en application de la Loi de Finance Rectificative pour 2017 des Attributions de Compensation en investissement. Les AC étaient versées intégralement en fonctionnement. A partir de 2017, la part fonctionnement est perçue au chapitre 73, mais la part investissement est désormais versée au C/ 13246 en recette d'investissement. Il s'agit d'un compte créé par une modification de l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Autre poste important, la taxe additionnelle aux droits de mutation. Celle-ci est perçue par la commune, mais celle-ci n'a quasiment aucune prise sur son produit. Elle fluctue de 200 000 à 250 000 € selon les années. La somme de 220 000 € est retenue pour le BP 2018.

## 2- Les concours de l'Etat

**Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participation »** regroupe ce que l'on pourrait appeler « les concours de l'Etat ». La plus emblématique de ces dotations est la DGF constituée de : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). La commune de Gleizé ne perçoit que la DF et la DSR. La DSU qui représentait environ 146 237 € en 2008, et plus que 73 119 en 2011, a été retirée à la commune en 2011 au profit de la CAVBS et de la commune de Villefranche. La commune n'est pas éligible à la DNP.

Comme l'ensemble des collectivités locales, la DGF de la commune de Gleizé a été fortement impactée ces dernières années au titre du « redressement des comptes publics ». Pour 2018, le Gouvernement s'est engagé à geler la baisse de cette dotation. Il faut toutefois noter que la DF continue de fluctuer en fonction du nombre d'habitants et d'un dispositif d'écêtement mis en place pour financer la hausse de la DSU et de la DSR versée à certaines communes. L'écêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant. La minoration est désormais plafonnée à 4 %.

Avec l'aide de l'AMF, il est possible d'estimer à ce jour que la DF de Gleizé devrait baisser de 6 774 € au titre de la perte de 72 habitants (transfert de 2 EPHAD vers Arnas et Limas) et de 13 737 € au titre de l'écêtement. La DF 2018 peut être estimée à 970 659 €. Pour la DSR, la simulation est plus difficile à réaliser. La position prudentielle est de l'évaluer à 85 000 € pour 2018. A noter que la DGF 2018 n'est pas encore connue officiellement et que la Loi de Finances 2018 supprime la notification aux communes. La publication au JO fait désormais foi.

En 2009, la commune de Gleizé percevait 1 750 000 € environ de DGF, 10 ans après, la DGF devrait donc être de l'ordre de 1 055 659 au mieux !

La DGF	2015	2016	2017	Prévision 2018
Dotation forfaitaire	1 157 411,00 €	1 060 464,00 €	991 170,00 €	970 659,00 €
Progression %		-9,14%	-6,99%	-2,11%
Dot. Solidarité Rurale	80 702,00 €	82 573,00 €	86 599,00 €	85 000,00 €
Progression %		2,27%	4,65%	-1,88%

Les autres dotations comprises au chapitre 74 sont toutes celles relatives à la compensation des dégrèvements et exonérations des diverses taxes et impôts. Globalement les communes sont plutôt

perdantes car les compensations se font en général sur des bases anciennes. Par prudence la municipalité fait le choix en 2018 de rester sur des recettes équivalentes, ces compensations n'étant pas encore notifiées. En 2018 le Gouvernement annonce augmenter de manière considérable les dotations des communes, il s'agit en réalité principalement de la future dotation de compensation de la taxe d'habitation non encore évaluée à ce jour. Dans les autres dotations, on peut noter le FCTVA, la dotation de recensement pour 2018 de 14 328 € qui ne couvre pas nos dépenses, le fonds d'amorçage pour les NAP qui ne sera plus versé passé juillet 2018 ou encore la dotation pour les titres sécurisés (passeports et CNI) de 8 580 € qui ne couvre pas les dépenses communales.

### 3- Autres recettes (Produits des services)

Les autres recettes de fonctionnement de la commune sont les produits et services (chap. 70), les autres produits de gestion courante (chap. 75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap. 77), les atténuations de charges (chap. 013), les produits exceptionnels (chap. 77) et des opérations d'ordre (chap. 042).

**Le chapitre 13** va concerner principalement des remboursements sur les rémunérations du personnel. Il s'agissait de remboursements de l'Etat liés aux contrats aidés. Avec la disparition de ces contrats, les atténuations de charges disparaissent. La part la plus importante concerne les chèques déjeuners des agents. Il s'agit d'une simple opération comptable. Les tickets ont une valeur faciale de 5 €. L'agent paie 2,5 €, la commune 2,5 €. La commune paie 100 % des tickets puis se rembourse 50 % au chapitre 13. Le chapitre 13 reste stable en 2018 du fait de l'arrivée de nouveaux agents et donc de l'achat de plus de chèques déjeuners.

**Le chapitre 70** concerne les produits du domaine ou des services. Il s'agit des concessions des cimetières, des redevances d'occupation du domaine public, de diverses régies, du remboursement de charges par les locataires, du remboursement de frais de cantine ou de scolarité par les autres communes... Les recettes prévisionnelles sont laissées à des niveaux proches de 2017 sauf pour les remboursements par les autres communes (attente de leurs chiffres) et des états de charges avec la CAVBS pour lesquels 2 années avaient été payées en 2017.

**Le chapitre 042** concerne des écritures d'ordre relatives aux travaux en régie et l'amortissement de subventions.

**Le chapitre 75** concerne surtout les revenus des immeubles, c'est-à-dire les loyers des logements communaux et les locations des salles communales. 2017 était une bonne année avec quasiment 222 000 € de loyers liés notamment à un taux d'occupation plus important. Nous préférons rester sur 210 000 € en 2018. La commune a pu déplorer un certain nombre d'impayés en 2017. La municipalité a décidé de mettre en place une commission ad hoc et des procédures de prévention en 2018.

**Le chapitre 77** est celui des « produits exceptionnels ». Il s'agit principalement des remboursements de sinistres par les assurances. Il est souhaitable qu'il ne soit pas trop important en 2018...

Globalement, les recettes de fonctionnement sont projetées de la manière suivante sur 2018 :

Recettes de fonctionnement			
2015	2016	2017	Prévision 2018
5 608 164,56 €	5 663 468,80 €	5 690 825,20 €	5 539 976,72 €
Progression %	0,98%	0,48%	-2,72%

## B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la commune se composent des chapitres suivants : charges à caractère général (chap. 011), charges de personnel (chap. 012), atténuations de produits (chap. 014), virement à la section d'investissement (023), les opérations de transfert d'ordre entre sections, les autres charges de gestion courante (chap. 65), les charges financières (chap. 66), les charges exceptionnelles (chap. 67) et des opérations d'ordre (chap. 042). Ces dépenses revêtent une grande importance car elles conditionnent la capacité de la commune à investir, à la fois à travers l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement mais aussi à travers le virement de section à section. En outre en 2018, l'Etat, à travers la Loi de Finances 2018 et la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 à 2022 va mettre en place un dispositif de contrôle voire de sanctions à l'encontre des collectivités dépassant certains seuils.

Répartition des Dépenses de fonctionnement en 2017		
011 -Charges à caractère général	1 168 342,55 €	23,10%
012 -Charges de personnel	2 251 236,05 €	44,51%
014 -Atténuation de produits	70 529,00 €	1,39%
023 -Virement à la section d'investissement	431 709,00 €	0,00%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 925,81 €	5,99%
65 -Autres charges de gestion courante	1 248 970,32 €	24,69%
66 -Charges financières	7 880,08 €	0,16%
67 - Charges exceptionnelles	8 264,36 €	0,16%
	<b>5 058 148,17 €</b>	<b>100,00%</b>

Chap. 023 non comptabilisé

Répartition des Dépenses de fonctionnement en 2018 (projet)		
011 -Charges à caractère général	1 160 620,00 €	20,95%
012 -Charges de personnel	2 387 285,00 €	43,09%
014 -Atténuation de produits	75 000,00 €	1,35%
023 -Virement à la section d'investissement	254 943,43 €	4,60%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	365 035,41 €	6,59%
65 -Autres charges de gestion courante	1 276 668,00 €	23,04%
66 -Charges financières	7 224,88 €	0,13%
67 - Charges exceptionnelles	13 200,00 €	0,24%
	<b>5 539 976,72 €</b>	<b>100,00%</b>

Chap. 023 comptabilisé

### 1- Les dépenses de personnel

**Le chapitre 012** concerne les charges de personnel. Il se maintient à Gleizé à 45 % des dépenses de fonctionnement contre 55 % pour les collectivités de la même strate au niveau national et 50 % au niveau départemental. Entre 2017 et 2018, ce chapitre augmentera de l'ordre de 136 000 €.

L'augmentation de la masse salariale s'explique tout d'abord par ce que l'on appelle souvent le GVT, c'est-à-dire notamment les avancements de grade ou d'échelon des agents. Celui-ci représente la somme de 17 000 € environ en 2018, mais aussi par la mise en place du RIFSEEP en 2017 qu'il est encore difficile d'appréhender.

L'augmentation un peu inédite de ce chapitre à Gleizé est liée surtout au souhait de la municipalité de réorganiser ses services. Un audit de l'organisation des services administratifs a été conduit début 2017 avec le Centre de Gestion du Rhône. Cette réorganisation a été exposée à plusieurs reprises en Conseil Municipal et a fait l'objet de plusieurs Comités Techniques et réunions avec le personnel. La réorganisation a permis la mise en place d'un grand pôle « service à la population et services ressources » dirigé par un cadre arrivé fin 2017 et qui a le rôle d'adjoint du DGS. Le service finances est réorganisé en finance, RH et affaires sociales, scolaires et logement. Deux nouveaux agents seront donc recrutés avant l'été 2018 pour assurer les fonctions de gestionnaire finances/RH et RH/finances. Une nouvelle responsable du RAM a été recrutée mi 2017 après une vacance de poste de plusieurs mois. Le service communication et culture se voit adjoindre début 2018 la vie associative et sportive. Un collaborateur de cabinet sera en outre recruté dans le courant de l'année 2018. L'ensemble de ces recrutements va permettre plus de lisibilité des services pour les usagers, permettra de rationaliser certaines missions et conduit à avoir un agent référent pour chaque délégation.

L'augmentation du chapitre 012 s'explique aussi par des mouvements au service espaces verts : une mutation départ, une mutation arrivée, un recrutement en remplacement des contrats aidés désormais supprimés par l'état et le recrutement ponctuel d'agents contractuels. La commune accueille en outre 6 jeunes gleizéens l'été, 4 aux services techniques et 2 dans les services administratifs. Le chapitre 012 est aussi impacté par le fait que les nouveaux agents sont jeunes et ont des familles nombreuses. La part du supplément familial de traitement versée est donc plus importante qu'avant. Celui-ci est toutefois très partiellement compensé par l'Etat. Enfin le chapitre 012 est impacté par l'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du taux de CSG de 1,7 % et l'indemnité compensatrice que devra verser la commune aux agents. Celle-ci est sensée être en partie compensée par l'Etat.

A contrario les dépenses de personnels contractuels liées aux NAP devraient cesser en juillet 2018 comme le versement de primes aux directrices d'écoles pour la coordination des NAP. La réorganisation achevée, il sera mis fin à la mission de remplacement du CDG69, payée au chapitre 011 et qui correspond à 4 500 €/mois environ.

<b>Chapitre 012 Charges de personnel</b>			
2015	2016	2017	Prévision 2018
2 091 139,13 €	2 187 002,34 €	2 251 236,05 €	2 387 285,00 €
Progression %	4,38%	2,85%	5,70%

## 2- Les subventions

**Le chapitre 65** contient les « autres charges de gestion courante ». Ce chapitre regroupe les indemnités des élus et leurs accessoires (indemnités, charges, frais de mission, cotisations retraite, cotisation de sécurité sociale et formation). Ce poste reste stable à 123 000 € en 2018. Le chapitre 65 concerne aussi

les admissions en non-valeurs et créances irrécouvrables portées à 28 000 € en 2018 dans la perspective du passage devant la Cour d'Appel de Lyon du dossier d'un ancien locataire parti sans payer ses dettes de loyer.

Le chapitre concerne aussi les participations en fonctionnement à divers syndicats et organismes (SDIS, CCAB, SYDER, Collèges...), mais aussi la subvention au CCAS qui passera de 48 000 € à 55 000 € en 2018, ou le remboursement aux communes voisines des frais de scolarité ou de cantine pour les gleiziens scolarisés hors de Gleizé.

L'article 6574 qui concerne les subventions aux associations, aux structures type centres aérés et aux écoles passera de 244 360 € à 228 277 € en 2018.

<b>Chapitre 65 Autres charges de gestion courante</b>			
2015	2016	2017	Prévision 2018
1 631 200,90 €	1 232 399,06 €	1 248 970,32 €	1 276 668,00 €
Progression %	-32,36%	1,33%	2,17%

### 3- Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses autres dépenses de fonctionnement de la commune se composent en tout premier lieu du chapitre charges à caractère général (chap. 011), mais aussi des atténuations de produits (chap. 014), du virement à la section d'investissement (023), des opérations de transfert d'ordre entre sections (chap. 042), des charges financières (chap. 66) et des charges exceptionnelles (chap. 67).

**Le chapitre 011** est l'un des plus importants en termes de dépenses de fonctionnement. Celui-ci a fortement augmenté entre 2015 et 2016 du fait de la reprise des compétences scolaires et voiries. La volonté de la municipalité est de stabiliser ce chapitre est d'arriver fin 2018 à un réalisé au maximum équivalent à 2017. Le champ couvert par ce chapitre est très vaste puisqu'il recouvre les fournitures, le carburant, les fluides, les transports, les impôts et taxes, les prestations de service, les maintenances... La municipalité pour 2018 veut exercer un point de vigilance sur les frais de télécommunication, les fluides et les frais d'affranchissement des courriers, malgré l'augmentation spectaculaire du prix du timbre au 1<sup>er</sup> janvier et les prestations de service. En outre les productions internes, notamment en matière de communication, seront privilégiées.

<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b>			
2015	2016	2017	Prévision 2018
890 689,31 €	1 077 116,04 €	1 168 342,55 €	1 160 620,00 €
Progression %	17,31%	7,81%	-0,67%

**Le chapitre 014, atténuation de produit**, concerne exclusivement le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Ce prélèvement est passé de 19 371 € en 2015 à 70 529 € en 2017. Les estimations laissent à penser que l'augmentation de ce prélèvement devrait avoisiner les 4% en 2018. Nous avons donc prévu 75 000 €. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale entre les communes membres d'un EPCI à l'échelle de l'EPCI.

**Le chapitre 66** correspond à la charge financière. Il concerne les intérêts des emprunts et les intérêts courus non-échus (ICNE). 7 224,88 € sont prévus en 2018.

**Le chapitre 67** correspond à des charges exceptionnelles. Il concerne les bourses et les prix, des charges exceptionnelles et parfois des titres annulés sur exercices antérieurs. 13 200 € sont prévus en 2018.

**Le chapitre 042** concerne les opérations d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 365 000 € environ.

Reste enfin **le chapitre 023**, virement à la section d'investissement. Ce chapitre est très important puisqu'il résulte de la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Celui-ci joue à la fois le rôle de virement d'équilibre mais vient aussi et surtout financer les investissements. Il s'agit d'une écriture comptable qui ne s'exécute pas. Pour 2018 ce virement est évalué à **254 943.43 €**, conséquence directe des baisses de dotations. Il était de 431 709 € en 2017.

L'évolution des dépenses de fonctionnement peut être retracée de la manière suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
2015	2016	2017	Prévision 2018
4 987 286,22 €	4 849 247,70 €	5 058 148,17 €	5 285 033,29 €
Progression %	-2,85%	4,13%	4,29%

Chiffres hors virement 021/023

## C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'un des principaux points à aborder dans le cadre du DOB est celui de l'état de la dette de la commune et ses perspectives. Nous verrons ensuite le détail des recettes et dépenses d'investissement envisagées pour 2018.

### 1- La dette

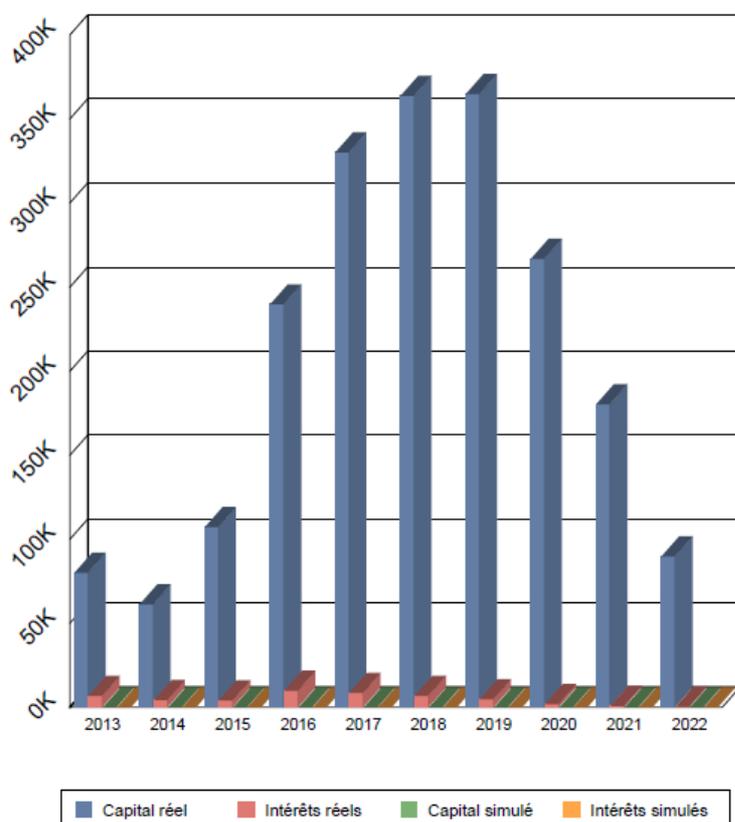
La dette de la commune de Gleizé est constituée à ce jour de 6 emprunts, 2 à la Caisse des Dépôts et Consignations et 4 à la Caisse d'Epargne. Un se termine en 2019, 3 en 2020, 1 en 2021 et 1 en 2022. Le CRD au 01<sup>er</sup> janvier 2018 est de 1 265 841,85 €. L'extinction totale de la dette est fixée à 4 ans et 1 mois. L'ensemble des emprunts est souscrit à taux fixe et peut donc être classé en A selon la Charte de bonne conduite dite de Gissler.

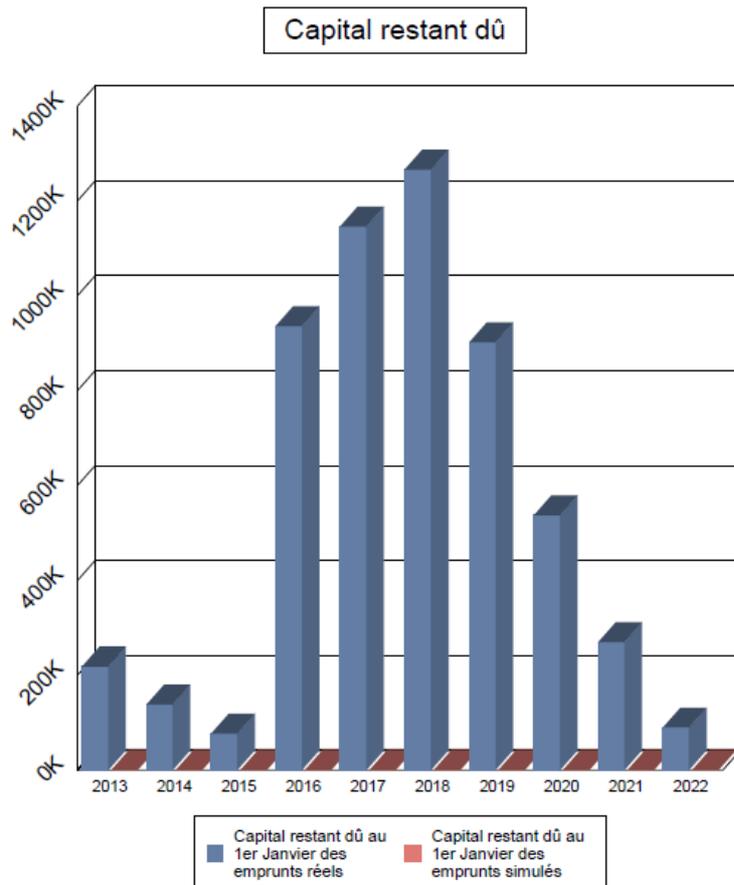
On peut dire aujourd'hui, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, que la dette de la commune de Gleizé est de 150 € environ par habitant contre plus de 616 € au niveau du Rhône 951 € au niveau de la région et 842 € pour les communes de même strate (chiffres 2016).

### Détail des emprunts en cours :

Date d'obtention	Durée	dernière échéance	Désignation	Organisme prêteur	Taux actuariel publié	Capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2018	Annuité Capital	Annuité Intérêts	Annuité totale
15/12/1998	20 ans	01/01/2019	financ micro-site,jardins fam-7.12.98	CDC	2,05	152 449,02	19 727,16	9 547,40	391,06	9 938,46
16/12/1999	20 ans	01/01/2020	Aménagt aire loisirs Orchidées-06.12.1999	CDC	2,05	76 224,51	15 277,51	4 985,58	308,22	5 293,80
31/12/2014	5 ans	01/04/2020	FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2015	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	1,04	450 000,00	178 096,17	88 979,09	2 455,82	91 434,91
21/12/2015	5 ans	28/10/2020	PRET CAISSE D EPARGNE 400 000 €	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	0,94	400 000,00	242 202,03	79 993,24	1 952,77	81 946,01
22/09/2016	5 ans	25/10/2021	Financement fonds de concours SYDER 2016	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	0,30	450 000,00	360 538,98	89 729,71	980,73	90 710,44
24/07/2017	5 ans	25/01/2022	Financement fonds de concours SYDER 2017 et programme investissement	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	0,36	450 000,00	450 000,00	91 451,18	805,50	90 645,68
<b>TOTAL</b>							<b>1 265 841,85</b>	<b>364 686,20</b>	<b>6 894,10</b>	<b>369 969,30</b>

Diagramme de remboursement





En 2018, l'emprunt annuel de la commune devrait se situer entre 415 000 et 450 000 €. Il s'agit d'un montant équivalent à la participation en investissement que la commune verse au SYDER pour ses travaux. En effet depuis 2014, la commune a fait le choix de souscrire elle-même son emprunt lié au SYDER plutôt que de laisser le SYDER porter lui-même l'emprunt lié à Gleizé, ce qui revient beaucoup plus cher.

## 2- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du virement de la section de fonctionnement vu ci-dessus et qui est de **254 943,43 €** pour 2018 (chap. 021), du produit des cessions (chap. 024), des opérations d'ordre de transfert (chap. 040), des dotations et fonds divers (chap. 10), des subventions d'investissement (chap. 13), des emprunts (chap. 16).

Les recettes d'investissement réalisées en 2017 étaient de 2 190 114,30 €, celles de 2018 sont envisagées à hauteur de 2 456 435,18 € (hors chapitre 021) ou 2 711 378,61 € avec.

<b>Répartition des recettes d'investissement en 2017</b>		
021 - Virement de la section de fonctionnement	431 709,00 €	0,00%
024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 925,81 €	13,83%
041 -	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 135 896,49 €	51,86%
13 - Subventions d'investissement	299 173,43 €	13,66%
16 - Emprunts et dettes assimilées	452 118,57 €	20,64%
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 190 114,30 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition des recettes d'investissement en 2018 avec reports 2017 (projet)</b>		
021 - Virement de la section de fonctionnement	254 943,43 €	0,00%
024 - Produits de cessions	400 000,00 €	16,28%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	365 036,00 €	14,86%
041 -	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	913 677,03 €	37,20%
13 - Subventions d'investissement	337 789,39 €	13,75%
16 - Emprunts et dettes assimilées	439 932,76 €	17,91%
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 456 435,18 €</b>	<b>100,00%</b>

Chap. 021 non comptabilisé

En 2017, aucune cession de terrain n'a été réalisée. En 2018, la commune envisage de céder un terrain, ex espace vert déclassé, situé à proximité de l'ancien RAM pour le prix de 140 000 €. D'autres cessions de terrains communaux devraient suivre dont celles nécessaires à la réalisation du projet de St Vincent. **Le chapitre 024** est donc évalué à 400 000 €.

**Le chapitre 040** concerne des opérations d'ordre liées principalement à des amortissements pour 365 036 €.

**Le chapitre 10**, dotations, fonds divers et réserve est très important pour la collectivité. Celui-ci correspond au remboursement du FCTVA, à la perception de la taxe d'aménagement mais aussi et surtout à l'excédent de fonctionnement capitalisé. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 capitalisé en recette d'investissement pour l'année 2018. Celui-ci constitue une sorte de capacité d'autofinancement de la commune ou une réserve. Il doit, légalement, au minimum couvrir un éventuel déficit de la section d'investissement et un éventuel déficit des reports de l'année N-1. Le FCTVA quant à lui va dépendre des investissements réalisés l'année N-1 et la taxe d'aménagement est très fluctuante. Celle-ci est notifiée par les services de l'Etat, nous sommes restés sur une estimation prudentielle basse de 65 000 € pour 2018.

#### **Chapitre 10 C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé**

2015	2016	2017	Prévision 2018
622 327,87 €	617 290,47 €	817 808,99 €	632 677,03 €
Progression %	-0,82%	24,52%	-29,26%

**Le chapitre 13** correspond aux subventions d'investissement perçues par la commune. En 2017, 70 517,85 € de subventions de l'Etat ont été perçues. Il s'agit en réalité principalement de Dotations d'Actions Parlementaires de 2017 et des exercices antérieurs et surtout de DETR anciennes qui ont été régularisées en 2017. En 2017, 70 993,58 € de subventions ont été versées par le Conseil Départemental, il s'agit là aussi de régularisations. En outre 18 900 € ont été perçus au titre des amendes de police 2017.

En 2018 la somme de 69 989.08 € est inscrite en reports. Il s'agit de subventions obtenues en 2017 mais qui n'ont pu être titrées sur 2017. Il s'agit principalement de subventions du Conseil Départemental. En outre des subventions 2017 ont été notifiées de manière si tardive qu'elles ne peuvent apparaître en report et sont donc inscrites en crédits nouveaux en 2018 : 28 000 € du département, 13 692 € du SYTRAL. En 2018, la commune souhaite solliciter et obtenir 127 000 € de subventions nouvelles dont une partie de la Région Rhône-Alpes-Auvergne avec les services de laquelle des contacts ont été noués et de l'Etat puisqu'aucune DETR n'a été perçue au titre de 2017.

Le chapitre 13 concerne aussi les fonds de concours que la CAVBS verse à la commune dans le cadre de conventions assez complexes. En 2017, 138 762 € ont été versés ou régularisés. En 2018, la CAVBS doit verser 11 226 € de manière certaine à la commune au titre d'un dossier de voirie ancien. En principe l'adoption des AC d'investissement va venir tarir le recours au fonds de concours. C'est donc désormais au chapitre 13 C/ 13246 que la CAVBS versera ses AC d'investissement. La somme de 87 063 € est d'ores et déjà prévue en 2018 dans le cadre du dernier rapport de la CLECT.

**Le chapitre 16** concerne les emprunts et la dette assimilée. Le chapitre est composé de 2 comptes. Le C/ 165 concerne les dépôts et cautionnement versés par les locataires de la commune. La somme a été évaluée à 11 226 € pour 2018. Le C/ 1641 quant à lui correspond aux recettes des nouveaux emprunts. Comme nous l'avons vu ci-dessus, le nouvel emprunt pour 2018 est estimé à 426 522 € environ.

### 3- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2018 sont évaluées à 3 002 886,07 €. Les dépenses d'investissement envisagées correspondent à 2 familles. Certaines dépenses sont tenues en chapitres et d'autres en opération comptables.

Concernant ce premier groupe, les dépenses sont les suivantes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chap. 001), les dépenses imprévues (chap. 020), les opérations d'ordre (chap. 040), les emprunts et dettes assimilés (chap. 16), les immobilisations incorporelles (chap. 20), les subventions d'équipement versées (chap. 204), les Participations et créances rattachées (chap. 26), les immobilisations corporelles (chap. 21).

Concernant le second groupe, il s'agit d'opérations comptables. Il s'agit d'une faculté laissée par l'instruction budgétaire et comptable afin de réunir des investissements par thématique et de bien en identifier les coûts. Contrairement au reste du budget, ici, les lignes sont votées à l'opération et non au chapitre. Les chapitres existent au sein de l'opération mais en fonction des besoins, la commune peut déplacer une somme d'un chapitre à l'autre à la seule condition de laisser les crédits au sein de la même opération. Les opérations sont par exemple la N° 012 ECOLES ou la N° 031 SPORT.

<b>Répartition des Dépenses d'investissement en 2017</b>		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00%
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 273,50 €	1,12%
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 883,50 €	3,04%
13 -	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	272 233,62 €	14,28%
20 - Immobilisations incorporelles	1 800,00 €	0,09%
204 - Subventions d'équipement versées	227 505,28 €	11,93%
26 ou 27	0,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	14 250,00 €	0,75%
<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>	<b>594 945,90 €</b>	<b>31,21%</b>
011 - MATERIEL : services techniques	28 633,62 €	1,50%
012 - ECOLES : travaux et matériels	70 519,61 €	3,70%
014 - VOIRIE	477 969,28 €	25,07%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	127 812,00 €	6,70%
018 - MATERIEL : Mairie	65 839,70 €	3,45%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	30 383,85 €	1,59%
020 - AMENAGT QUARTIERS-ENVIRONNEM	251 789,70 €	13,21%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	220 022,50 €	11,54%
023 - Grands aménagements	13 611,00 €	0,71%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	24 708,23 €	1,30%
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 311 289,49 €</b>	<b>68,79%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 906 235,39 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition des Dépenses d'investissement en 2018 avec reports 2017 (projet)</b>		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	218 266,93 €	7,27%
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	10 000,00 €	0,33%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300,00 €	0,71%
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00%
13 -	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	377 410,00 €	12,57%
20 - Immobilisations incorporelles	9 720,00 €	0,32%
204 - Subventions d'équipement versées	413 905,76 €	13,78%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	10 000,00 €	0,33%
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,33%
<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>	<b>1 070 602,69 €</b>	<b>35,65%</b>
011 - MATERIEL : services techniques	38 752,78 €	1,29%
012 - ECOLES : travaux et matériels	83 089,91 €	2,77%
014 - VOIRIE	250 420,96 €	8,34%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	582 032,92 €	19,38%
018 - MATERIEL : Mairie	41 233,60 €	1,37%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	105 482,36 €	3,51%
020 - AMENAGT QUARTIERS-ENVIRONNEM	291 645,10 €	9,71%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	411 339,75 €	13,70%
023 - Grands aménagements	19 250,00 €	0,64%
031 - SPORTS : travaux, acquisitions	109 036,00 €	3,63%
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 932 283,38 €</b>	<b>64,35%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>3 002 886,07 €</b>	<b>100,00%</b>

*Ecart de 291 507,46 € avec les recettes envisagées.*

**Le chapitre 001** correspond au solde d'exécution de la section d'investissement de 2017 reporté en 2018. Si celui-ci est en dépense d'investissement, c'est qu'il s'agit d'un déficit de 218 266,93 €.

**Le chapitre 020** sert à une provision pour des imprévus.

**Le chapitre 040** correspond à des opérations d'ordre relatives principalement aux travaux en régie et à des amortissements de subventions pour 21 300 €.

**Le chapitre 16** correspond au remboursement du capital de la dette en cours (cf le détail ci-dessus de la dette).

**Le chapitre 20** regroupe les immobilisations incorporelles. Il n'y a pas de crédits nouveaux inscrits en 2018, il s'agit d'un report de 2017 pour 9 720 € correspondant à des honoraires de mission d'architecte conseil pour la ZAC de la Collonge.

**Le chapitre 204** sert quant à lui à verser au SYDER notre participation en investissement pour 2018 évaluée à 413 905,76 €.

Les crédits prévus au **chapitre 21**, soit 10 000 € correspondent à l'acquisition d'un terrain en vue de requalifier l'entrée de ville, rue de Tarare en 2018. Ceux du **chapitre 26** correspondent à une écriture un peu particulière, l'entrée de la commune au capital de la future SPL succédant à la SAMDIV.

Pour ce qui concerne les opérations, 1 659 199,65 € sont prévus en crédits nouveaux en 2018. La commune maintient donc le cap d'un montant d'investissement avoisinant 1 500 000 € pour 2018. A ces crédits nouveaux, 273 083,73 € de reports de 2017 sur 2018 sont à ajouter. Le détail est le suivant :

Opérations	Budgétisé	Liquidé	Détail articles	Objet	Détail RAR	RAR par opérations
011	39 883,00	28 633,62	2182	Véhicule - CTM	9 000,00	9 705,91
				Bac de rétention - CTM	205,92	
			2188	Réfrigérateur - Festivités	499,99	
012	93 829,40	70 519,61	2188	Lave-vaisselle - GS Chartonnière maternelle	449,99	12 257,91
				Chaudières à gaz - Ecole J. Viollet	11 287,68	
				Matériel divers - Cuisine Centrale	520,24	
014	546 330,99	477 969,28	2031	Mission APS - Chemin des Grands Moulins	10 800,00	49 909,96
				Etudes diverses - Voirie	8 695,20	
			21568	Renouvellement du PI n° G80 DT 1746036 - Voirie (Route de Montmelas)	2 732,17	
			2188	Miroir - Voirie	649,50	
			2315	Maîtrise d'oeuvre - Chervinges	14 400,00	
				Reprise marché sur trottoir Montée de Chervinges	1 416,00	
				étude voirie aménagement projets 2017	1 774,92	
				Détachement d'un terrain à bâtir - Voirie	3 960,00	
				Remplacement d'une borne incendie - Voirie	2 464,22	
				Travaux voirie aménagement 2017	372,67	
	Pose mobilier urbain - Voirie	2 645,28				
016	211 114,42	127 812,00	2188	Clef - Mairie	236,46	80 347,46
			2313	Mission L LP SH HAND LE ATTHAND2 logements 116, rue des chères	3 372,00	
				Restructuration de logements - 116 Rue des Chères	27 744,00	
				Mission SPS - 116 Rue des Chères	4 140,00	
				Peinture façade - Salle des fêtes	21 703,92	
				Travaux de plomberie - Mairie	1 444,80	
				Aménagement sanitaire et peinture des communs au 2ème étage - Mairie	9 912,96	
				Installation d'un dispositif pour limiter le tartre - Logements communaux	2 899,44	
			2315	Installation de 2 garde corps - CTM	1 422,00	
			018	85 856,00	65 839,70	
	Logiciel YPolice en Open Source - Police Municipal	260,40				
2183	Baie serveurs - Mairie	1 188,00				
	2188	copieur couleur MAIRIE CANON IR ADV C 5550i	11 223,60			
019	105 319,58	30 383,85	2188	panneaux signalétique bois doré - St Vincent	1 614,00	64 252,36
				ecran accueil mairie	2 934,00	
				2017.06 MARCHE PANNEAUX LUMINEUX	48 520,00	
			2313	TRAVAUX DIVERS ACCUEIL MAIRIE	1 356,36	
	2315	Confection de massifs d'ancrage pour panneaux - Voirie	9 828,00			
020	271 594,53	251 789,70	2121	PLANTATION ARBRES DE LA SOLIDARITE	1 000,00	19 802,38
			2313	Elargissement et rampe accès - Epicerie Bar	580,00	
			2315	Travaux voirie aménagement 2017	1 791,26	
		Arrêt de bus - Voirie	16 431,12			
022	240 304,66	220 022,50	2188	Remplacement de signalétique - Voirie	2 976,24	15 339,75
			2315	ESPACE ST VINCENT TRANCHE 3 LOT 2 : plantations équipements	993,60	
				ESPACE ST VINCENT TRANCHE 3 LOT 1 terrassement VRD		
				Aménagement d'un parc sportif	3 347,28	
				TRAVAUX DE VOIRIE 2017 SOUS TRAITANT AXIMA	3 331,25	
	Travaux voirie aménagement 2017	941,38				
		ESPACE ST VINCENT TRANCHE 3 LOT 2 : Avenant 2 plantations équipements	3 750,00			
023	21 711,00	13 611,00	2315	Etude pré opérationnelle à l'aménagement du centre Bourg et rue neuve	2 940,00	2 940,00

### III – LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

Les projets d'investissement de la commune peuvent être classés en 3 catégories : les projets « récurrents », ceux qui vont entrer en phase d'étude et les projets à engager. Après avoir vu les projets 2018, nous pourrions nous arrêter sur ceux qui entrent en phase d'étude en 2018 et ceux qui restent à engager pour la suite.

#### 1- Les projets d'investissement pour 2018

### Dépenses d'Investissements

<b>DOB 2018</b>		
<b>Développement Durable &amp; Accessibilité &amp; Déplacement Opération - 020</b>		
<b>222 842,72 €</b>		<b>Aménagements</b>
	80 000,00 €	Aménagement entrée de commune rue de Tarare : voirie, plantations, place, viabilisation lots
	5 000,00 €	Diverses plantations, replantations et création de massifs, plantation d'arbres
	100 000,00 €	Réaménagement de la rue des Deux Ruisseaux (piétons vélos)
	20 000,00 €	Aménagement entrée de commune et réfection giratoire OUILLY
	10 000,00 €	Remplacement plantations avenue Alfred Gap phase 2
	7 842,72 €	Réhabilitation square du Souvenir (centenaire 1918) gravure façade monument, buis...
		-
<b>30 000,00 €</b>		<b>Accessibilité voirie</b>
	30 000,00 €	Mise en accessibilité de trottoirs
<b>15 000,00 €</b>		<b>Accessibilité bâtiments</b>
	15 000,00 €	Ad'ap : Etudes, descriptif et dossiers réglementaires
<b>4 000,00 €</b>		<b>Mobilier urbain</b>
	2 000,00 €	Achat mobilier urbain

	2 000,00 €	Peinture mobilier urbain
<b>Sous total</b>		<b>271 842,72 €</b>

## GRANDS AMENAGEMENTS

### Opération - 023

<b>10 000,00 €</b>		<b>Etude Centre Bourg Rue Neuve</b>
	10 000,00 €	étude pré opératonnelle et AMO consultation aménageurs
<b>6 310,00 €</b>		<b>ZAC de la Collonge</b>
	1 310,00 €	Publication enquête parcellaire Le Progrès
	5 000,00 €	AMO et conseil juridique
<b>Sous total</b>		<b>16 310,00 €</b>

## TRAVAUX BATIMENTS

### Opération - 016

<b>2 359,00 €</b>		<b>Sécurité</b>
	1 627,00 €	Remplacement extincteurs bâtiments communaux
	732,00 €	Matériel divers sécurité RAM
<b>69 487,46 €</b>		<b>Réhabilitations et entretien</b>
	2 388,00 €	Douches CTM à refaire
	2 500,00 €	Salle du Bardoly - remplacement 3 volets roulants régulièrement cassés
	500,00 €	Lave vaiselle pour verres Mairie
	1 500,00 €	Mairie bureau RDC radiateur à raccorder sur circuit Mairie et non plus école
	500,00 €	Création d'un point de puisage + bac pour arrosage jardinières au 1er étage de la Mairie, WC
	3 208,00 €	Changement éclairages salle RDC Maison de la Revole
	2 000,00 €	Travaux sécurisation escaliers clocher
	3 000,00 €	Changement éclairages église du Bourg
	1 391,46 €	Travaux Mairie 2ème étage et salle des sports
	2 500,00 €	Maison de la Claire : remplacer porte issue de secour RDC très dégradée

	10 000,00 €	Maison de la Claire : rafraîchissements salle du RDC (sols, peintures), cuisine, couloirs, escalier extérieur
	40 000,00 €	Imprévus (bâtiments, logements, matériel, régulations)
	10 000,00 €	Réfection salle principale salle des fêtes (parquet)
	30 000,00 €	Réfection salle principale salle des fêtes (peintures et revêtements muraux et étude phonique)
	1 500,00 €	Signalétique entrée extérieure Salle des fêtes
<b>10 000,00 €</b>		<b>Réfection peintures</b>
	10 000,00 €	Peinture menuiseries non remplacées et façade maison George Sand
<b>Sous total</b>		<b>123 346,46 €</b>
<b>Aménagements de Quartiers Opérations - 022</b>		
<b>396 000,00 €</b>		
	6 000,00 €	Installation d'un coussin lyonnais chemin des Rousses
	390 000,00 €	Aire d'accueil touristique et aire de jeux Chervinges
<b>Sous total</b>		<b>396 000,00 €</b>
<b>Voirie Opérations - 014</b>		
<b>60 000,00 €</b>		<b>Sécurité</b>
	20 000,00 €	MOE Voirie 2018
	10 000,00 €	Renouvellement abris bus divers sites : avenue du Beaujolais, route de Montmelas, route d'Epinay
	10 000,00 €	Entretien marquage au sol et signalisation verticale
	20 000,00 €	Remplacement bornes incendie
<b>140 511,00 €</b>		<b>Requalifications et Entretien</b>
	100 000,00 €	Travaux de voirie Montée de Chaillier, Hauts du Beaujolais, Route de Grange Chervet
	2 551,00 €	Participation en direct à Orange pour dissimulation deux Ruisseaux
	960,00 €	Levé topo complémentaire Chervinges phase 2
	17 000,00 €	Dévoisement réseau câble Rte de Montmelas
	20 000,00 €	Programme purges (réfection voiries)

<b>Sous total</b>		<b>200 511,00 €</b>
<b>Scolaire - Ecoles Opération - 012</b>		
<b>11 328,00 €</b>		<b>BRANCIARD - travaux</b>
	1 328,00 €	Création d'un point d'eau aile ouest de la cour
	1 000,00 €	Plantation 1 arbre parvis d'entrée (arbre de la Solidarité)
	7 000,00 €	Revêtement de sol à changer salle bleue
	2 000,00 €	Entourage d'arbres à refaire
<b>10 150,00 €</b>		<b>BRANCIARD - matériel</b>
	3 500,00 €	Acquisition d'un VPI pour classe CE
	5 000,00 €	Rideaux occultants salle bleue
	100,00 €	Tapis de sol classe grande section CP
	750,00 €	Copieur bureau Directrice + imprimante multifonctions
	300,00 €	Acquisition rangements à vélos pour local matériel
	500,00 €	Acquisition d'une machine à laver pour maternelle
<b>2 300,00 €</b>		<b>CUISINE CENTRALE - matériel</b>
	1 500,00 €	Acquisition tranche pain électrique
	800,00 €	Matériel divers cuisine
<b>3 800,00 €</b>		<b>BRASSENS - travaux</b>
	800,00 €	Marquages au sol cour à retraçer
	3 000,00 €	Aménagement de la cour : rotation cage de foot existante, installation 2nde cage et marquages
<b>3 700,00 €</b>		<b>BRASSENS - matériel</b>
	3 500,00 €	Acquisition d'un VPI classe élémentaire (suite proposition de M Chevallet à la Directrice)
	200,00 €	Acquisition d'une enceinte portable
<b>3 916,00 €</b>		<b>CHARTONNIERE MATERNELLE - travaux</b>
	416,00 €	Cablage 1 prise 220v + 1 prise RJ45
	500,00 €	Installation d'un paravent pour intimité des toilettes maternelle
	500,00 €	Installation détecteurs de présence circulations et sanitaires

	500,00 €	Installation d'un bardage en bois côté cour sur façade dégradée OU ponçage
	2 000,00 €	Remplacement cabane à vélos
<b>8 800,00 €</b>		<b>CHARTONNIERE MATERNELLE - matériel</b>
	1 000,00 €	Ordinateur fixe bureau Direction
	5 000,00 €	Installation stores extérieurs nouvelle salle couchette (suite ouverture et permutation de classes)
	400,00 €	Remplacement panneau affichage extérieur
	1 000,00 €	Remplacement tables BCD par tables pliantes pour modularité de l'espace
	1 400,00 €	Remplacement de 35 chaises taille 2 pour classe maternelle
<b>300,00 €</b>		<b>CHARTONNIERE ELEMENTAIRE - travaux</b>
	300,00 €	Eclairage tableau ex BCD
<b>9 670,00 €</b>		<b>CHARTONNIERE ELEMENTAIRE - matériel</b>
	3 500,00 €	Acquisition d'un VPI classe élémentaire
	200,00 €	Imprimante laser bureau Directrice
	300,00 €	Acquisition de 6 tables pliantes idem élections
	170,00 €	Chariot de rangement à ballons en métal
	4 500,00 €	Changement mobilier complet classe 13
	800,00 €	Armoire bureau Direction
	200,00 €	Téléphone Direction avec signal de message
<b>8 625,00 €</b>		<b>DOISNEAU - Travaux</b>
	2 500,00 €	remplacement 4 stores classe 5 1er étage
	6 125,00 €	réfection sol souple vert extérieur
<b>1 100,00 €</b>		<b>DOISNEAU - matériel</b>
	1 100,00 €	tapis et trampoline
<b>5 000,00 €</b>		<b>VIOLLET - travaux</b>
	5 000,00 €	Remplacement cabane extérieure
<b>2 143,00 €</b>		<b>VIOLLET - matériel</b>
	250,00 €	Acquisition d'une étagère classe 2
	400,00 €	Acquisition d'un panneau d'affichage côté garderie
	190,00 €	Installer pack office PC Direction
	270,00 €	Acquisition de 3 postes CD

	714,00 €	Acquisition de 2 mini socles et 1 rouleau pédagogique
	319,00 €	Acquisition d'un chevalet double de peinture
<b>Sous total</b>		<b>70 832,00 €</b>
<b>Sport Opération - 031</b>		
<b>106 036,00 €</b>		<b>Travaux</b>
	670,00 €	Détecteurs de présence sur éclairages WC public vestiaires sportifs
	7 000,00 €	Maîtrise d'œuvre réfection sol salle St Roch
	95 000,00 €	Réfection sol salle St Roch
	2 500,00 €	Mise en peinture murs vers table de marque de la salle St Roch (revêtements très dégradés)
	866,00 €	Remplacement disconnecteur eau potable (fuite)
<b>3 000,00 €</b>		<b>Matériel</b>
	3 000,00 €	2 cages ancien terrain foot à déplacer
	<b>Sous total</b>	<b>109 036,00 €</b>
<b>Culture - Patrimoine - Communication Opération - 019</b>		
<b>41 230,00 €</b>		
	5 000,00 €	COMM - site internet billetterie en ligne / paiement en ligne
	2 000,00 €	COMM - exposition + comm Semaine Europe
	4 500,00 €	COMM - livre exposition Bourg
	3 200,00 €	COMM - exposition journées du patrimoine
	5 000,00 €	COMM - plan signalétique 2018 (plaques bâtiments, signalétique diverses) + Collonge ZA
	2 000,00 €	COM - supports communication divers
	5 000,00 €	THEATRE - trompe l'œil ouvertures façade
	6 000,00 €	THEATRE - hall d'entrée (peintures et mobilier)
	2 090,00 €	THEATRE - découpe led
	1 500,00 €	THEATRE - poutres métalliques
	340,00 €	BIBLIO - coussins
	300,00 €	BIBLIO - table à langer murale
	2 000,00 €	BIBLIO - aménagement étagère
	300,00 €	BIBLIO - micro-onde
	2 000,00 €	ILLUMINATIONS - remplacement guirlandes défectueuses + décoration fin d'année

<b>Sous total</b>		<b>41 230,00 €</b>
<b>Travaux Logements Opération - 016</b>		
<b>5 000,00 €</b>		<b>Sécurité</b>
	5 000,00 €	Travaux sécurité électrique divers bâtiments
<b>370 839,00 €</b>		<b>Réhabilitations et entretien</b>
	350 000,00 €	Maison du 106 rue des Chères
	5 000,00 €	Fabrication paires de volets lgts place de l'église
	11 339,00 €	Remplacement fenêtres et volets logement école Brassens
	1 500,00 €	Création arrivée d'eau extérieure logement Sanlaville
	3 000,00 €	Remplacement porte d'entrée logement 501 rue de l'Indiennerie
<b>2 500,00 €</b>		<b>Réfection peintures</b>
	2 500,00 €	Mise en peinture volets logements Sanlaville
<b>Sous total</b>		<b>378 339,00 €</b>
<b>Matériel Administratif opérations 018</b>		
<b>22 705,60 €</b>	8 000,00	Remplacement logiciel GIR car plus de mise à jour
	5 000,00	Remplacement matériel informatique divers
	300,00	Installation téléphone filaire
	3 000,00	Acquisition table et chaises pour 2nde salle de réunion du 2ème étage
	2 170,00	Acquisition matériel divers Mairie, fauteuils...
	1 275,60	Licence Arpège Mélodie CHG 1098 + 177,60 abonnement
	2 600,00	Chorus pro échange démat. Factures 2100 + 600 abonnement
	360,00	COMM - logiciel rédaction antidote
<b>Sous total</b>		<b>22 705,60</b>

<b>Matériel Technique opérations 011</b>		
<b>29 046,87 €</b>		
	800,00 €	Achat de 15 barrières de police
	901,00 €	Achat de 10 supports signalisation temporaires festivités
	2 000,00 €	Benne stockage des végétaux à refaire (fond percé)
	1 500,00 €	Achat de panneaux de signalisation
	958,55 €	Achat de matériel d'arrosage automatique pour divers sites
	4 310,92 €	Achat de divers matériels d'adaptation des postes agents d'entretien et ATSEM, préconisations CDG69 et médecine du travail
	6 200,00 €	Matériel divers équipe espaces verts propreté, dont gros renouvellement de plusieurs matériels en mauvais état + achat enroulement automatique
	5 000,00 €	Acquisition de matériels divers dans le cadre du Plan communal de Sauvegarde
	600,00 €	Petit matériel équipe espaces verts propreté
	500,00 €	Petit matériel équipe voirie manifestations
	500,00 €	Petit matériel équipe bâtiments matériels
	986,40 €	Chariot adapté avec housse
	1 000,00 €	RAM : Aération de la salle de bains / salle de change
	760,00 €	RAM : 2 lits 120
	1 430,00 €	RAM : fauteuil administratif ergonomique (cellule maintien emploi) + adaptation poste info (1430 + 1115)
	200,00 €	RAM : store bureau
		<b>Police Municipale</b>
	1 400,00 €	PM passage au PA 9 mn
	<b>Sous total</b>	<b>29 046,87 €</b>
	<b>Total opérations</b>	<b>1 659 199,65 €</b>
<b>Hors opérations</b>		
<b>1 060 882,69 €</b>		
	10 000,00 €	<b>Acquisition foncière</b> - entrée de commune - rue de Tarare
	10 000,00 €	<b>Imprévus</b>
	10 000,00 €	<b>Prise capital SPL Samdiv</b>
	413 905,76 €	<b>Syder travaux 2017</b>

	377 410,00 €	Remboursement emprunt + cautions
	218 266,93 €	Solde d'exécution de la SI reporté
	21 300,00 €	Chap. 040 Amortisst subvention + travaux en régie
<b>Sous total</b>		
		<b>1 060 882,69 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (Crédits Nouveaux)</b>		
		<b>2 720 082,34 €</b>
<b>REPORTS Dépenses 2017</b>		<b>282 803,73 €</b>
<b>TOTAL Crédits Nouveaux + Reports 2017</b>		<b>3 002 886,07 €</b>

## 2- Les projets en phase d'études

- Aménagement des Rues Neuve et d'Anini,
- Equipements publics autour du projet St Vincent,
- Rond-point haut de la ZAC de la Collonge,

## 3- Les projets à engager

- Projet de Renouveau Urbain/Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville La Claire, aménagement des équipements publics et des anciennes filatures.
- Phases 2 et 3 de la ZAC de la Collonge,
- Phase 2 et 3 de la ZAC des Charmilles,
- Projet d'entrée d'agglomération à la Chartonnaire.

## SYNTHESES DU PROJET DE BP 2018 ISSU DU ROB

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		2017		2018
Chapitre	Libellé	BP 2017 + DM	Réalisé	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 203 410 €	1 168 342,55 €	1 160 620,00 €
012	Charges de personnel	2 315 468 €	2 251 236,05 €	2 387 285,00 €
014	Atténuation de produits	71 000 €	70 529,00 €	75 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	431 709 €	0,00 €	254 943,43 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	307 421 €	302 925,81 €	365 035,41 €
65	Autres charges de gestion courante	1 282 492 €	1 248 970,32 €	1 276 668,00 €
66	Charges financières	8 680 €	7 880,08 €	7 224,88 €
67	Charges exceptionnelles	13 200 €	8 264,36 €	13 200,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>5 633 380 €</b>	<b>5 058 148,17 €</b>	<b>5 539 976,72 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES				
		2017		2018
Chapitre	Libellé	BP 2017 + DM	Réalisé	BP 2018
002	Résultat de fonctionnement antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	33 712 €	30 942,47 €	29 212,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300 €	21 273,50 €	21 300,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	484 880 €	518 778,87 €	451 590,00 €
73	Impôts et taxes	3 515 498 €	3 519 905,12 €	3 511 972,72 €
74	Dotations, subventions et participations	1 353 390 €	1 347 093,29 €	1 310 902,00 €
75	Autres produits de gestion courant	201 000 €	222 208,67 €	210 000,00 €
77	Produits exceptionnels	23 600 €	30 623,28 €	5 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>5 633 380 €</b>	<b>5 690 825,20 €</b>	<b>5 539 976,72 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre/opération	2017		2018		
	BP 2017 + DM	Réalisé	2018	reports 2017	Total 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	502 145,84 €	0,00 €	218 266,93 €	0,00 €	218 266,93 €
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300,00 €	21 273,50 €	21 300,00 €		21 300,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €			0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 884,00 €	57 883,50 €			0,00 €
13 -	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	285 644,00 €	272 233,62 €	377 410,00 €		377 410,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 520,00 €	1 800,00 €		9 720,00 €	9 720,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	228 776,00 €	227 505,28 €	413 905,76 €		413 905,76 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00 €	14 250,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>	<b>1 132 269,84 €</b>	<b>594 945,90 €</b>	<b>1 060 882,69 €</b>	<b>9 720,00 €</b>	<b>1 070 602,69 €</b>
011 - MATERIEL : services techniques	39 883,00 €	28 633,62 €	29 046,87 €	9 705,91 €	38 752,78 €
012 - ECOLES : travaux et matériels	93 829,40 €	70 519,61 €	70 832,00 €	12 257,91 €	83 089,91 €
014 - VOIRIE	546 330,99 €	477 969,28 €	200 511,00 €	49 909,96 €	250 420,96 €
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	211 114,42 €	127 812,00 €	501 685,46 €	80 347,46 €	582 032,92 €
018 - MATERIEL : Mairie	85 856,00 €	65 839,70 €	22 705,60 €	18 528,00 €	41 233,60 €
019 - CULTURE/COMMUNICATION	105 319,58 €	30 383,85 €	41 230,00 €	64 252,36 €	105 482,36 €
020 - AMENAGT QUARTIERS-ENVIRONNEM	271 594,53 €	251 789,70 €	271 842,72 €	19 802,38 €	291 645,10 €
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	240 304,66 €	220 022,50 €	396 000,00 €	15 339,75 €	411 339,75 €
023 - Grands aménagements	21 711,00 €	13 611,00 €	16 310,00 €	2 940,00 €	19 250,00 €
031 - SPORTS : travx, acquisitions	24 864,80 €	24 708,23 €	109 036,00 €		109 036,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 640 808,38 €</b>	<b>1 311 289,49 €</b>	<b>1 659 199,65 €</b>	<b>273 083,73 €</b>	<b>1 932 283,38 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 773 078,22 €</b>	<b>1 906 235,39 €</b>	<b>2 720 082,34 €</b>	<b>282 803,73 €</b>	<b>3 002 886,07 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	2017		2018		
	BP 2017 + DM	Réalisé	2018	reports 2017	Total 2018
021 - Virement de la section de fonctionnement	431 709,00 €	0,00 €			254 943,43 €
024 - Produits de cessions	170 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €		400 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	307 421,00 €	302 925,81 €	365 036,00 €		365 036,00 €
041 -	0,00 €	0,00 €			0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 111 224,99 €	1 135 896,49 €	913 677,03 €		913 677,03 €
13 - Subventions d'investissement	478 525,51 €	299 173,43 €	139 981,00 €	69 989,08 €	337 789,39 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	274 197,72 €	452 118,57 €	13 410,00 €		439 932,76 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €			0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 773 078,22 €</b>	<b>2 190 114,30 €</b>	<b>1 832 104,03 €</b>	<b>69 989,08 €</b>	<b>2 711 378,61 €</b>
				Ecart	291 507,46 €

*N.B. : S'agissant du DOB, la section d'investissement n'est pas encore équilibrée. Elle souffre d'un écart de 291 507,46 €. Nous attendons encore un certain nombre de notifications et chiffres de l'Etat ou de nos partenaires puis, des arbitrages seront réalisés d'ici au vote du Budget primitif 2018 le 28 mars prochain.*

◆◆◆